

n° 111

Le scrutin de tous les dangers

Alors que le sport français traverse une crise sans précédent, vous, agents du service public jeunesse & sports, allez être appelés à désigner vos représentants pour les 4 prochaines années. Les élections professionnelles du 6 décembre sont cruciales pour votre avenir.

Face aux orientations AP 2022, qui préconisent la suppression des CTS, choisir un syndicat qui ne soit pas spécialiste de nos corps serait l'assurance d'être mal défendus. Le SNAPS, parce qu'il syndique 24 % des PTP sport à lui seul, est votre meilleur défenseur.

Face à la restriction des prérogatives de l'État autour du contrôle et de la régulation, choisir un syndicat favorable au maintien des personnels J & S au sein des ministères dits « sociaux » serait suicidaire. Depuis 8 ans maintenant, nos missions et nos modalités d'action n'y sont toujours pas comprises, ni acceptées. Le SNAPS réaffirme au contraire que notre place est au sein des ministères éducatifs.

Face à la réorganisation territoriale de l'État, choisir un syndicat qui voudrait maintenir les équipes J & S dans les DDI consisterait à accepter la fin de nos missions techniques, pédagogiques et éducatives. Le SNAPS, lui, milite pour un rattachement régional (DR ou CREPS) avec maintien d'équipes implantées localement permettant de reconstituer ainsi des réseaux régionaux thématiques.

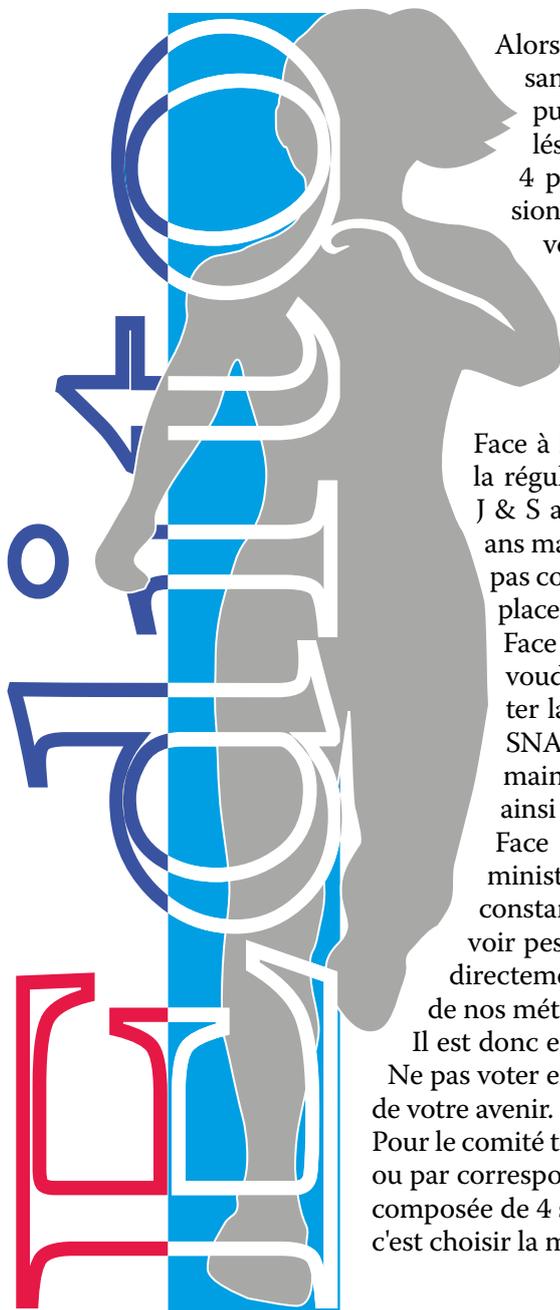
Face à la nouvelle gouvernance du sport et au risque de voir notre ministère vidé de toute substance, choisir un syndicat qui ne serait pas constamment en relation avec tous les acteurs consisterait à ne pas pouvoir peser sur les négociations. Le SNAPS, parce que ses adhérents sont directement au cœur de notre modèle sportif, fait entendre les spécificités de nos métiers et de notre service public du sport.

Il est donc essentiel que la participation de tous les agents J & S soit massive. Ne pas voter enverrait un très mauvais signal : celui que vous vous désintéressez de votre avenir.

Pour le comité technique ministériel J & S, vous pouvez voter à l'urne dans vos DR ou par correspondance. Notre fédération, l'UNSA-Éducation, est la seule qui soit composée de 4 syndicats spécialisés pour chaque corps. Voter UNSA-Éducation, c'est choisir la meilleure défense qui soit : celle des spécialistes.



Tony Martin





Spécial élections

SOMMAIRE

Actualité.....	03 - 04
<i>Pour sauver notre ministère et nos corps?.....</i>	<i>03 - 04</i>
Spécial élections	06 - 09
<i>Des élections primordiales</i>	<i>06 - 09</i>
<i>Candidature de l'UNSA</i>	<i>09</i>
<i>Profession de foi CT MJS</i>	<i>10</i>
<i>Profession de foi CT DRJSCS - DRD/JSCS et DJSCS.....</i>	<i>11</i>
<i>Profession de foi DDI - DDT(M) - DDPP - DDCS et DDCSPP..</i>	<i>12 - 13</i>
<i>Profession de foi CT et CHSCT</i>	<i>14</i>
<i>Je vote UNSA.....</i>	<i>15</i>
<i>Les revendications du SNAPS</i>	<i>16</i>
<i>Procédure et enjeux pour les CAS en DR/D, DJSC et DDI.....</i>	<i>17</i>
<i>Procédure et enjeux pour les CTS.....</i>	<i>18</i>
<i>Procédure et enjeux pour les formateurs</i>	<i>19</i>
<i>Élections au CTPM jeunesse et sport.....</i>	<i>20</i>
<i>Ne laissez pas les autres décider à votre place</i>	<i>21</i>
Adhésion.....	30 - 31
<i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>30</i>
<i>Repères financiers pour adhérer</i>	<i>31</i>
Vos interlocuteurs	32

SNAPS Infos n° 111



Directeur de la publication: Tony Martin

Rédacteur en chef: Franck Baude

Collectif de rédaction: Franck Baude, Pierre Yves Gazzeri, Jean François Talon, Caroline Jean, Tony Martin, Corinne Navarro, Daniel Gaime

Crédits photos: Franck Baude, Daniel Gaime, Philippe Juhel, Talon

Conception graphique: Alexia Gaime

Imprimerie: Compedit Beauregard - ZI Beauregard - BP 39 - 61600 LA FERTE MACE

Prix du n°: 3,81 euros - **Abonnement:** 15,24 euros

Dépôt légal novembre 2018 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024

SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

Tel: 01 58 10 06 53/54

Courriel: snaps@unsa-education.org

Site: <http://snaps.unsa-education.org>



Le 6 décembre 2018

Votez pour votre, notre avenir

Aucune voix de PTP sport ne doit manquer

Pour sauver notre ministère et nos corps !

Le Gouvernement a fixé au 6 décembre la date des élections professionnelles de 2018 dans la fonction publique. Comme en 2014, tous les scrutins des 3 fonctions publiques auront lieu simultanément. Il s'agira, pour les agents, d'élire l'ensemble de leurs représentants dans les instances de dialogue social.

Pour les PTP sport: comités techniques ministériels et comités techniques locaux.

Les résultats agglomérés permettront aussi de répartir les sièges entre les organisations syndicales au sein du comité technique des DDI, du conseil supérieur de la fonction publique d'État ou encore du conseil commun de la fonction publique.

Le dialogue social Une force productrice.

Ce scrutin, comme en 2014, permettra de désigner pour 4 années les forces syndicales qui représenteront les agents publics dans les négociations avec l'administration.

La démocratie sociale est encore une réalité en France. Le droit français impose aux employeurs, publics comme privés, de recueillir l'avis des représentants des personnels sur bien des sujets.

Malheureusement, force est de constater que l'entêtement de nos gouvernants successifs ou le mépris des directions centrales chargées des ressources humaines entraînent un recul de plus en plus marqué de ce dialogue social pourtant absolument nécessaire à la performance des services publics.

Le SNAPS votre voix collective.

Le SNAPS s'est toujours battu pour que les personnels qu'il représente soient entendus et respectés.

Par sa détermination et sa pugnacité, notre syndicat s'est évertué à préserver les dimensions éducatives de nos missions et les conditions de travail qui en permettent la réalisation.

Par son influence et sa capacité à élaborer des propositions pertinentes qui dépassent la seule sphère ministérielle, il a :

- Pesé sur la construction et la défense du modèle sportif français;
- Initié des avancées statutaires probantes;
- Permis d'éviter des régressions « fonctionnelles » importantes.

Un contexte budgétaire catastrophique qui appelle la mobilisation de tous.

Aujourd'hui, les restrictions budgétaires s'amplifient. Notre culture professionnelle est encore régulièrement remise en cause, voire totalement comprise, par les hiérarchies locales, malgré huit années d'interministérialité.

La DRH des ministères dits sociaux entend toujours soumettre nos corps, nos missions

et nos conditions d'exercice aux carcans inadéquats des administrations dites "de contrôle".

Le SNAPS, quant à lui, sait que les missions techniques, pédagogiques et éducatives des PTP sport conditionnent la survie d'un ministère des sports autonome.

Sans cette dimension éducative, il ne serait plus en capacité d'influer réellement sur le développement des pratiques dans notre pays, ni en mesure d'assurer la pérennité, voire le progrès du niveau sportif de la nation.

Les PTP sport sont au cœur de ces enjeux, notamment les CTS, experts légitimes et reconnus de la performance sportive, qui assurent le fonctionnement quotidien de bon nombre des filières d'accès au sport de haut niveau, encadrent la préparation quotidienne de nos équipes nationales et sont derrière la majorité de nos athlètes médaillés.

Les formateurs aussi, en CREPS, en école nationale ou à l'INSEP, en formant les éducateurs sportifs, assument des missions d'enseignement.



C'est plus délicat pour les CAS, bien à l'étroit dans des services qui ne voient plus l'intérêt pourtant fondamental que revêtent, pour le sport, leurs interventions directes, sur le terrain, auprès des athlètes, éducateurs et dirigeants.

Choisir le SNAPS aux prochaines élections, c'est affirmer le choix d'un État encore présent dans la gouvernance du sport.

Se battre pour le maintien d'un ministère des sports de plein exercice au sein d'un grand pôle éducatif, c'est :

- La fonction éducatrice du mouvement sportif et des APS ;
- L'assurance d'une coordination nationale de l'action des collectivités territoriales⁽¹⁾ que nous défendons.

Des structures de dialogue social « jeunesse et sport » respectueuses de nos spécificités et de notre histoire.

Le SNAPS a réussi à obtenir le maintien du comité technique ministériel jeunesse & sports tandis que la DRH souhaitait rassembler en un seul comité



technique les 3 CTM actuels des ministères de la santé, du travail et du secteur J & S.

Autant de périmètres qui ont pourtant leurs problématiques propres et des logiques d'actions bien spécifiques.

À l'instar des ordonnances Macron qui appauvrissent lourdement les moyens consacrés au dialogue social dans les entreprises, la DRH croit améliorer les choses en diminuant le temps de dialogue social consacré à chaque secteur ministériel !

Le vote de tous les PTP sports (CTS, CAS, formateurs) sera décisif⁽²⁾ !

La mobilisation de tous les PTP sport est donc essentielle pour faire gagner les idées du SNAPS et ainsi renforcer notre corporation, notre ministère et notre modèle sportif français.

Or, si les CAS et les formateurs participent généralement fortement aux élections professionnelles (avec des taux globaux de participation de 80 % à 90 % dans les services déconcentrés), c'est moins le cas des CTS pour qui les couloirs des administrations sont des terrains moins naturels.

On peut estimer leur participation à 40 % ou 50 %, à l'identique de celle des enseignants dans l'Éducation nationale.

Pourtant, le vote par correspondance pour les scrutins nationaux (CTM et CAP⁽³⁾ notamment), maintenu à la demande du SNAPS, facilite leur participation.

Tony Martin



1- Dans le respect de leurs prérogatives et libertés politiques.

2- Les PTP sport représentent aujourd'hui environ 75 % du MS

3- Les votes pour les CAP/CETP des PS et CTPS auront lieu au dernier trimestre 2019.



Des élections primordiales

Parce qu'elles nous donneront les moyens d'agir, le SNAPS incite tous les PTP sport à voter lors des élections du 6 décembre prochain. Comme en 2014, tous les agents publics (fonctionnaires et contractuels) sont appelés à voter. Ceux de la fonction publique d'État (c'est nous!), ceux de la fonction publique territoriale et ceux de la fonction publique hospitalière.

Particularité nous concernant: les votes pour les CAP des PS et des CTPS et pour les CETP des CTPS auront lieu lors du dernier trimestre 2019. Ceci car l'administration n'a toujours pas mis en place les classes exceptionnelles des PS et CTPS, or les CAP et CETP doivent avoir des représentants de tous les grades dont la classe exceptionnelle.

C'est parti pour un tour d'horizon complet!

VOTER POUR QUOI? Pour élire nos représentants syndicaux, sur le plan **national** et **local**. Ce sont **nos collègues** investis au SNAPS, qui défendent notre corps de métiers (PS et CTPS), notre fonction (CAS, CTS, formateur), nos missions, nos conditions d'exercice et le déroulement de notre carrière. Les collègues du SNAPS vont **nous représenter** dans les instances décrites ci-dessous. Le nombre de voix obtenues détermine le nombre de sièges obtenus. Pour chaque siège obtenu, il y a un titulaire et un suppléant nommés.

POURQUOI DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX ? Dans notre système actuel, ils sont les seuls à siéger à tous les niveaux face à l'administration et à exprimer la voix des personnels, la nôtre! Ne pas voter revient à ne pas désigner de représentants syndicaux ce qui équivaut à laisser les autres décider à notre place.

POUR QUELLE DURÉE ?

Pour 4 ans. Les prochaines élections se feront en 2022.

QUE SIGNIFIENT LES SIGLES ?

CTM: Comité technique ministériel

CTAC: Comité technique d'administration centrale

CTL: Comité technique local ou comités techniques locaux (CT des DR/DJSCS et des DDCS/PP)

CTE: Comité technique d'établissement

ATTENTION SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE MATÉRIEL DE VOTE AU 22 NOVEMBRE IL VOUS FAUT LE DEMANDER A VOTRE DDCS/PP, DR/DJSCS, DJSCS, Établissement ou Centrale.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS VOTES ?

Vous allez être sollicités à voter même si vous êtes stagiaire ou contractuel:

- ☞ Pour le **CTM** spécifique à jeunesse et sports (tout le monde);
- ☞ Pour votre **Comité technique** local (CTAC pour la centrale dont les PO/HN, DRJCS, DRDJSCS, DJSCS, DDCS/PP, établissements nationaux, CREPS).



Chaque vote est indépendant : ne mélangez pas le contenu des deux enveloppes contenant votre matériel de vote



Attention le SNAPS est candidat soit sous le nom d'UNSA-Éducation, UNSA-Fonction-Publique ou UNSA.

Les élections aux CT (CTM, CTAC, CT Locaux et CTE) se font :

- ☞ Soit par **correspondance** (tous les agents peuvent voter par correspondance);
- ☞ Soit à **l'urne** (attention : les DDCS/PP et les multisites des DR/D n'auront pas d'urne pour le CTM : le vote ne se fera que par correspondance).

QUAND VOTER ?

Dès que vous recevez le matériel de vote. C'est le meilleur moyen de ne pas oublier et de ne pas être hors délais. Il faut compter **3 jours de délai** pour un envoi postal en **métropole**.

ATTENTION! Il n'y a pas de vote électronique à jeunesse et sports sauf pour le CTAC.

BEAUCOUP PLUS TÔT POUR LES COLLÈGUES EN DOM COM ?

Les collègues en DOM COM reçoivent en général le matériel de vote en retard et **l'acheminement de retour est plus long**. Le SNAPS vous conseille de voter impérativement dès **réception du matériel de vote**.

À QUOI SERT LE CTM ?

C'est dans cette instance nationale que nos **statuts**, nos **indemnités**, nos **conditions d'exercice** de nos métiers ainsi que les **politiques sportives** du ministère sont **validés**. Le CTM se réunit plusieurs fois dans l'année, dès que l'administration souhaite faire adopter un **texte nous concernant**.

Avant la RGPP, nous avions un CTM propre à jeunesse et sports, piloté par le ministère des sports. Ensuite le CTM est devenu commun avec le ministère de la santé, débattant de thèmes ne nous concernant pas et surtout ne reconnaissant pas nos spécificités. Nous nous sommes battus contre la DRH des ministères « dits sociaux » pour obtenir à **nouveau un CTM propre à jeunesse et sports**. Ce combat a été difficile mais il a abouti grâce à notre action.

POURQUOI VOTER POUR LE CTM EST IMPORTANT ?

C'est l'élection la plus importante. Parce que c'est là que les **décisions** sur nos statuts, nos **indemnités** et nos conditions d'exercice sont **prises et validées**, mais ce sont également les votes au CTM **qui fondent la représentation syndicale au sein du ministère, ainsi que dans toute la fonction publique** (par addition des votes des différents CTM). La représentation détermine les moyens syndicaux accordés aux syndicats (1 décharge syndicale est attribuée pour **230 agents** au prorata des voix obtenues).

Vous allez recevoir par courrier les bulletins de vote pour le CTM ou vous serez invités à les retirer auprès de votre service RH.

Vos représentants du SNAPS sont sur la liste de l'UNSA Éducation.

Il faut voter pour la liste ENTIÈRE et ne pas rayer de noms (sinon votre vote est invalidé).

Cette liste comporte 30 noms que vous découvrirez page 11



LE COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DE VOTRE DDCS/PP, DR/DJSC, DJSCS, ÉTABLISSEMENT OU DE LA CENTRALE (CONTRATS PO/HN) :

C'est l'instance locale où la déclinaison concrète des textes réglementaires nationaux (loi, décret, arrêté, circulaire) est discutée, notamment nos **conditions d'exercice** (règlement intérieur). Les représentants du SNAPS dans ces instances garantissent l'**application du droit** au besoin en bloquant les interprétations illégales ou fantaisistes de certains directeurs. C'est aussi le lieu où est validé tout ce qui concerne votre **vie au travail** (exemple : les règles de répartition des **primes**, l'organigramme et le fonctionnement général, la gestion prévisionnelle des effectifs, les évolutions technologiques et de méthodes de travail, la formation, etc.). Nos collègues représentants syndicaux du SNAPS peuvent également y interpellier l'administration sur **tout sujet**.

COMMENT SE PASSE LE VOTE DU CT local ou CTE ?

Deux situations sont possibles :

☞ **Le vote sur sigle** : dans ce cas, c'est une liste d'**organisations syndicales candidates** qui va vous être proposée ; c'est ce que l'on appelle un **vote sur sigle** (sur logo). Les sièges seront attribués aux organisations syndicales une fois les résultats connus, et répartis au sein de l'UNSA ou de l'UNSA/Éducation après concertation. Vous pouvez en discuter avec les collègues du SNAPS en amont du vote si vous le souhaitez.

☞ **Le vote sur liste** : dans ce cas, des **listes de collègues candidats** vous sont proposées au vote (8 DDCS/PP, 13 DR/DJSCS et 13 établissements sont dans cette situation).

POURQUOI IL EST IMPORTANT DE VOTER AU CT Local ou CTE ?

Parce que c'est dans cette instance locale que les représentants du SNAPS **garantissent nos missions et nos conditions d'exercice spécifiques face à des directeurs qui essaient de rendre tous les personnels interchangeables** (au nom d'une transversalité qu'ils tentent d'imposer y compris dans l'illégalité la plus totale). C'est le lieu où les règles de **fonctionnement** du service ou établissement (objectifs, plan, organigramme, organisation) doivent être validées.

Par exemple :

☞ Les règles de répartition des primes et leur montant global

☞ La gestion prévisionnelle des effectifs.

Même si l'exercice n'est pas facile, le rôle joué par nos collègues du SNAPS y est **fondamental**. L'administration est dans l'obligation de présenter une deuxième proposition si l'ensemble des représentants syndicaux vote contre. De plus, en ce qui concerne les DDCS/PP, les voix obtenues permettent d'attribuer des sièges au **CT central des DDI** ou le SNAPS y est représenté.

Le vote pour votre COMITÉ TECHNIQUE se fait à L'URNE SUR PLACE le jeudi 6 décembre. AVANT 16 heures, ou par courrier, notamment pour :

☞ Les cadres techniques et les collègues peu présents dans les services ou établissements ;

☞ Les collègues en AYANT FAIT LA DEMANDE AVANT ;

☞ Les collègues en congés (normaux, maladie, maternité, etc.).



Vos représentants du SNAPS :

- ☞ Sont sur la liste/ou sous le sigle UNSA/FONCTION PUBLIQUE si vous êtes en DDCS/PP;
- ☞ Sont sur la liste/ou sous le sigle UNSA/ÉDUCATION si vous êtes en établissement ou en DR/DJSCS et DJSCS.

Il faut voter pour la liste **ENTIÈRE** et ne pas rayer de noms (sinon votre vote est invalidé).

Les professions de foi spécifiques vous sont présentées pages 10 à .15

VOTE-T-ON POUR LE CHSCT ?

Indirectement, oui ! Techniquement, le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) est un sous-CT. Le nombre de sièges obtenus au CHSCT dépendra donc du nombre de sièges obtenus au comité technique.

À retenir :

Vérifiez bien le 22 novembre que vous avez reçu le matériel de vote.

Si vous n'avez pas reçu votre matériel de vote le 22 novembre, adressez un mail au SNAPS :

snaps@unsa-education.org

**Votez sans attendre, pour les listes ou sigles
SNAPS - UNSA/ÉDUCATION - UNSA!**

ÉLECTIONS DU 6 décembre 2018 COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL



Candidature de
L'UNSA

présentée par l'UNSA Éducation,
affiliée à l'UNSA Fonction publique

1	Tony	Martin	16	Richard	Reboul
2	Blandine	Pili	17	Laurent	Girard
3	Isabelle	Bécu-Salaün	18	Jean-Michel	Géhin
4	Caroline	Jean	19	Marie	Baggio
5	David	Durand	20	Pierre	Fauveau
6	Philippe	Baylac	21	Djamel	Loucif
7	Anne-Marie	Jean-Jacques	22	Marie	Lamarque
8	Jean-François	Talon	23	Stéphanie	Brun-Kadi
9	Brigitte	Harpagès	24	Gildo	Caruso
10	Damien	Kleinmann	25	Florent	Rosec
11	Corinne	Navarro	26	Yves	Cougoule
12	Patrice	Weisheimer	27	Jean-Philippe	Chapelle
13	Mailys	Monnin	28	Franck	Baude
14	Martine	Turbiak	29	Denis	Adam
15	Pierre-Yves	Gazzéri	30	Anne	Schirrer



Avec l'UNSA

CT
MJS

2014-2018 : L'UNSA OBTIENT DES RÉSULTATS PROBANTS :



- ▶ **par des revendications fermes** et l'exigence d'un véritable dialogue social ;
- ▶ **pour les PTP** : le renforcement des missions éducatives avec la refonte des statuts, une meilleure égalité dans l'avancement d'échelon, la non application du RIFSEEP qui aurait diminué le régime indemnitaire de 80% des collègues et la création d'un troisième grade ;
- ▶ **pour les IJS** : un protocole de revalorisation statutaire signé, une convergence indemnitaire en progrès et l'officialisation d'un référentiel professionnel ;
- ▶ **pour les personnels administratifs** : l'alignement des primes sur celles des collègues de la Santé dans les directions régionales, CREPS et établissements.

2018-2022 DES PROPOSITIONS RÉALISTES ET AMBITIEUSES

- Pour le maintien de la présence de l'État dans les champs de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- pour des politiques éducatives volontaristes et la création d'un grand pôle interministériel éducatif ;
- pour des moyens à la hauteur des missions et contre les réductions de postes arbitraires et comptables ;
- pour la sortie de la DRH des ministères sociaux et un véritable respect de nos métiers et missions ;
- pour le maintien de services de proximité et un CREPS par région, au minimum ;
- pour la revalorisation indemnitaire des personnels jeunesse et sports.

Je vote UNSA

Du 22 novembre au 6 décembre 2018



#AgirAvecVous



L'UNSA se bat tous les jours

pour un véritable dialogue social au sein d'une Fonction publique intelligente, humaniste et progressiste.

CT
des DRJSCS, DRDJSCS
et DJSCS



- **Pour défendre mes droits et ma carrière** dans une Fonction Publique d'État de qualité.
 - **Pour des services publics** réellement au service des citoyens.
 - **Pour des missions clairement identifiées dans le respect** des corps, des champs ministériels et des compétences de chacun, dans le cadre d'une Fonction publique statutaire de métiers.
 - **Pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération.**
 - **Pour une harmonisation par le haut de la gestion des ressources humaines** pour tous les personnels, quel que soit leur statut (carrière, régime indemnitaire, action sociale).
 - **Pour une vraie politique de promotion professionnelle** et un réel droit à la formation.
 - **Pour une politique de ressources humaines intelligente et respectueuse** qui renforce l'autonomie, la responsabilisation et la motivation des agents.
 - **Pour la titularisation** des personnels non titulaires.
- **Contre le démantèlement de l'État** (projet Action Publique 2022).
 - **Contre la baisse constante** des rémunérations et le blocage du point d'indice.
 - **Contre la suppression** doctrinaire et aveugle des postes.
 - **Contre la paupérisation** de nos retraites.
 - **Contre la perte d'identité** de nos missions.
 - **Contre la précarité.**

Je vote UNSA

Du 22 novembre au 6 décembre 2018



#AgirAvecVous



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**



**Élection des représentants
des personnels des DDI
Comités techniques des DDI**
le 6 décembre 2018

*Ces femmes, ces hommes
ces métiers qui font
le service public dans
les DDI*

LE SERVICE PUBLIC N'EST PAS UNE CHARGE MAIS UNE CHANCE !

Avec l'UNSA, je vote pour un syndicalisme positif, utile, réformiste

Avec l'UNSA, ma voix compte au CT des DDI (3 sièges, 27% des voix)

Avec, l'UNSA, on s'occupe de moi pour obtenir des résultats tangibles

Avec l'UNSA, je soutiens un syndicat qui agit pour la diversité et l'égalité professionnelle

**Sur les quatre dernières années (2014/2018),
avec l'UNSA, j'ai obtenu :**

AU CT ET CHSCT DES DDI

- La création du CHSCT des DDI revendiquée dès 2010 afin d'aborder les questions liées aux conditions de travail
- La mise en œuvre du télétravail pour mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle
- L'harmonisation du reste à charge d'un repas pris dans un restaurant inter administratif et l'évolution du seuil indiciaire de la prestation interministérielle (PIM) restauration
- Un groupe de travail sur les missions de contrôle et modalités communes de protection des agents
- Un groupe de travail sur l'égalité professionnelle femmes/hommes et la lutte contre les violences sexuelles et agissements sexistes
- La mise en œuvre d'un baromètre social revendiquée dès le premier CHSCT des DDI afin de donner une photographie du contexte actuel des conditions de travail

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- L'augmentation du point d'indice soit 1,2% après six années de gel (0,6 juillet 2016 et février 2017)
- La mise en œuvre du PPCR par une refonte des grilles avec des revalorisations indiciaires étalées entre 2016/2021 pour l'ensemble des agents des filières administrative et technique
- La revalorisation des taux des frais de déplacement (hébergement, indemnité kilométrique)

**Je vote et fais voter UNSA
le 6 décembre 2018**



**Élection des représentants
des personnels des DDI
Comités techniques des DDI**
le 6 décembre 2018

DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP



Ces femmes, ces hommes
ces métiers qui font
le service public dans
les DDI

Pour les quatre prochaines années (2018/2022)

Avec l'UNSA, je dénonce

- **La baisse constante des effectifs** et des moyens qui pose désormais la question d'un seuil minimum pour ma direction
- **Des départs à la retraite non remplacés** qui impliquent une augmentation de la charge de travail sans reconnaissance professionnelle
- **Le travail dans l'urgence** et des délais trop contraints imposés par les ministères
- **L'absence de soutien hiérarchique direct** sur la définition des missions et leur orientation
- **Des conditions de travail sans cesse dégradées** qui font suite aux restructurations organisationnelles avec l'aggravation constante des RPS
- **Des disparités relevées au niveau du régime indemnitaire**
- **Une grande disparité des prestations** entre collègues de ministères différents (médecine de prévention- prestations sociales...)
- **Des freins à la mobilité** au regard des différents modes opératoires RH des ministères
- **Le nouveau gel du point d'indice**, le retour de la journée de carence ainsi que la compensation insuffisante de la hausse de la CSG
- **Un dialogue social faussé** dans le cadre du Programme Action Publique 2022 et des quatre chantiers Fonction publique
- **Les projets de fusion des secrétariats généraux des DDI** qui couperaient le lien entre les agents et leur ministère d'origine
- **Les projets d'interdépartementalité et de modularité** qui dégradent les conditions de travail
- **Des situations de tension** par manque de dialogue social
- **Le non respect des droits syndicaux**

Pour les quatre prochaines années (2018/2022)

Avec l'UNSA, je revendique

- **Une juste reconnaissance par une rémunération revalorisée** (indiciaire et indemnitaire)
- **Des carrières et des rémunérations attractives**
- **Des mobilités ministérielles**, inter ministérielles ou inter fonction publique librement choisies
- **Une RH de proximité** par le renforcement du secrétariat général en termes d'effectifs car il est un acteur incontournable et indispensable pour accompagner les déroulements de carrière
- **Le droit à l'information** et à la consultation préalable à toute restructuration de service car la prise de décision ne peut se faire sans les agents ni les instances de concertation que sont les CT, CHSCT et CAP, dans la plus totale transparence
- **Le maintien dans leur intégralité des CT, CHSCT, CAP** clefs de voûte de la défense des droits et des conditions de travail
- **L'harmonisation totale des régimes indemnitaires** et des prestations d'action sociale
- **L'égalité réelle entre les femmes et les hommes**
- **L'actualisation de tous les frais liés aux déplacements** et missions (revalorisation des taux des frais de repas, mise en place du forfait mobilité durable - prime vélo - jusqu'à 400 €...)
- **Un soutien plus appuyé de la part de la hiérarchie** en cas de situation de crise
- **Des actions visant à favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail** et à lutter contre toute forme de discrimination
- **L'accès au télétravail sans entraves** et le droit à la déconnexion afin de mieux articuler vie professionnelle et vie privée

Et je défends

- **Une présence de l'Etat plus affirmée** dans les territoires et au plus près des citoyens
- **Le maintien d'emplois publics de qualité** dans les territoires
- **Une vision globale et prospective de l'emploi public** dans le cadre de la GPEEC. C'est la théorie de l'adéquation moyens/missions en mettant le focus sur l'anticipation des départs à la retraite. C'est un enjeu à relever d'ici 2022.
- **Un besoin de missions d'appui, d'expertise et de conseil de proximité** qui doit être satisfait au plus près du terrain.

**L'UNSA n'est ni une organisation syndicale complaisante
ni une organisation syndicale d'opposition systématique**
Je vote et fais voter UNSA le 6 décembre 2018



Le CT de votre établissement doit obligatoirement être consulté pour avis pour toute mesure concernant :

- la politique et le projet de service de l'établissement ;
- les conditions générales de fonctionnement de l'établissement ;
- les méthodes de management de l'établissement ;
- la répartition des effectifs, l'organisation des services et les conditions de travail ;
- les critères d'attribution des primes et des indemnités de tous les personnels ;
- l'évaluation des bilans annuels de fonctionnement et d'action de l'établissement.

CT et CHSCT
CREPS-ENSM-ENVS
CNDS-MNS

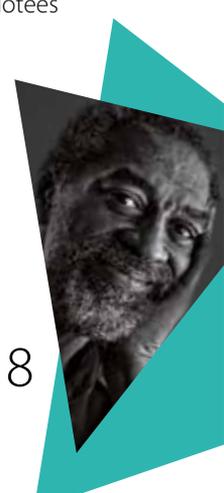


Les comités techniques ont une incidence réelle sur votre vie au travail en pesant sur la politique, la conduite et la gestion de votre établissement.

En votant pour l'UNSA, vous choisissez l'organisation syndicale qui syndique toutes les catégories d'agents présentes au sein des établissements (personnels ouvriers, administration, personnels techniques et pédagogiques, et management), solidaires au sein de l'UNSA Éducation et de l'UNSA.

ENSEMBLE, EXIGEONS :

- au minimum un CREPS par région actuelle ;
- des politiques volontaristes d'investissement des régions ;
- le maintien du statut d'État de tous les établissements J&S dans le cadre d'une décentralisation maîtrisée ;
- le maintien de tous les emplois publics au sein des établissements existants, et la création de postes pour créer des CREPS dans les régions qui n'en disposent pas ;
- le maintien et le renforcement des trois missions nationales et régionales de base des établissements (formation de cadres, haut-niveau, accueil des activités J&S régionales) ;
- le respect des droits statutaires et l'instauration d'un véritable dialogue social au sein de chaque établissement ;
- un véritable avenir pour les personnels contractuels des établissements, avec une vraie politique de promotion professionnelle et un réel droit à la formation ;
- une revalorisation des dispositifs indemnitaires au travers d'une véritable équité ministérielle et interministérielle ;
- l'amélioration des conditions de travail et de rémunération dans les CREPS et les établissements ;
- la participation de tous les personnels J&S aux missions, notamment les formations, pilotées par les établissements J&S ;
- une priorité ministérielle pour les formations d'État pilotées par les CREPS et les écoles nationales, notamment grâce à une habilitation de droit de leurs demandes.

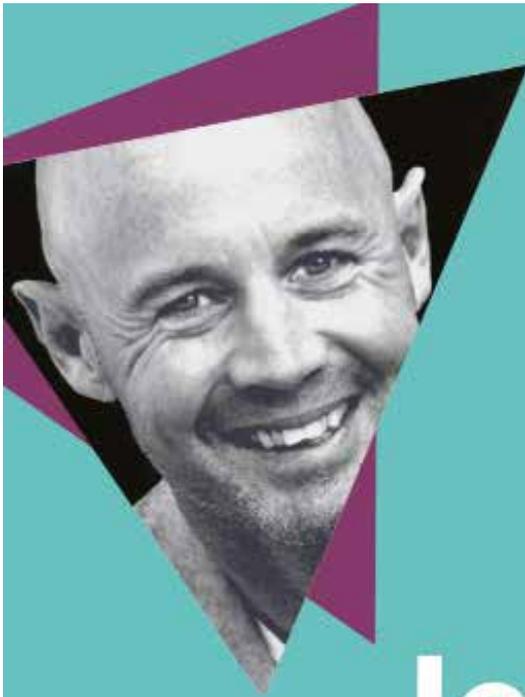


Je vote UNSA

Du 22 novembre au 6 décembre 2018



#AgirAvecVous



Je vote
UNSA



#AgirAvecVous



Les revendications du SNAPS

Le SNAPS se positionne pour :

La création d'un pôle éducatif: pour une politique d'éducation cohérente et permettant au ministère chargé des sports de reprendre la main sur la gestion de ses personnels en sortant d'une DRH sous l'emprise du ministère de la santé.

- L'impulsion d'une politique nationale ambitieuse qui garantisse partout l'accès à une pratique sportive de qualité pour tous et sous toutes ses formes.
- Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, participer en tant qu'agents de l'État au renforcement du partenariat entre l'État, les fédérations sportives et les collectivités territoriales. Le SNAPS revendique une affection régionale des PTP sport tout en préservant les missions locales, en mutualisant les compétences par la mise en place d'équipes techniques régionales.
- Le renforcement du service public de formation: renforcer le service public de formation en rétablissant un CREPS par région, recourir prioritairement aux compétences des PTP et favoriser la mise en œuvre de passerelles avec l'université.
- Après avoir obtenu le maintien des contrats PO et la légalisation des indemnités des CTS, le SNAPS revendique le renforcement des effectifs de cadres techniques et pédagogiques d'État: recruter massivement des professeurs de sport et des CTPS dans le cadre des JOP de Paris 2024.
- Une revalorisation des rémunérations et carrières par soit l'application du PPCR aux PTP soit la fusion des corps: tous CTPS, permettant ainsi la création de trois grades avec HEA et HEB: tous CTPS!
- Une organisation améliorant nos conditions de travail: garantir aux PTP leur autonomie, leur délivrer un ordre de mission permanent et leur garantir les moyens nécessaires pour réaliser leurs missions.
- Des missions conformes à notre vocation et à nos statuts: réinvestir les missions techniques et pédagogiques du ministère chargé des sports, qui, seules légitiment sa politique éducative, crédibilisent ses objectifs et justifient son existence.
- Une gestion moderne des ressources humaines des PTP: grâce à un projet de service et une lettre de mission élaborée sur la base de leurs propositions, un bilan annuel et une relation hiérarchique directe avec le directeur régional ou d'établissement.
- Une formation continue adaptée et enrichie en rétablissant les crédits affectés à la formation professionnelle continue pour garantir à chacun le meilleur développement professionnel et personnel, quel que soit son projet, et rétablissant les crédits affectés à cette formation continue.

Pour toutes ces raisons
Votez et faites voter SNAPS - UNSA



Procédures et enjeux pour les CAS en DR/D, DJSC et DDI

Affectés en DDCS/PP

je vote 2 fois

- à l'urne le 6 décembre pour le CT de la DD
- par courrier pour le CTM

Affectés en DRJSCS ou DJS

je vote 2 fois

- à l'urne le 6 décembre pour le CT de la DRD
- à l'urne ou par courrier pour le CTM

Vos bulletins doivent arriver à la DRH par voie postale avant le 6 décembre 2018.
Ne rayez aucun nom, vos bulletins seraient nuls !

NOS ACTIONS

Depuis les dernières élections professionnelles de décembre 2014, nos actions ont permis :

- de préserver :
 - Notre autonomie dans le cadre de l'article 10
 - Nos statuts et missions spécifiques
 - Le recrutement annuel de professeurs de sports et de CTPS
 - Un comité technique ministériel (CTM) propre au ministère jeunesse et sports malgré l'opposition de la DRH des ministères dits "sociaux".
- de gagner :
 - L'application du PPCR (Parcours professionnels carrières et rémunération) ayant pour conséquence la suppression de la notation, l'avancement unique, la création des classes exceptionnelles (PS et CTPS) et d'échapper au RIFSEEP, dont les effets sont particulièrement discriminatoires et pénalisants pour les PTP.

NOS ENJEUX

Nos spécificités sont sans arrêt contestées par le secrétariat général des ministères dits « sociaux ». Le scrutin du 6 décembre nous permettra de les défendre :

- En CTM J & S, lieu de discussion de vos statuts, missions et autonomie d'organisation
- En CT et CHSCT locaux, instances de concertation du personnel, lieux de discussion et de négociation des enjeux des services.

NOS OBJECTIFS

- Garantir le respect de nos statuts et de notre autonomie
- Réhabiliter nos missions techniques et pédagogiques fondamentales :
 - ⇒ Conseils, accompagnement et expertise auprès des opérateurs sportifs, notamment le mouvement sportif
 - ⇒ Développement des pratiques sportives
 - ⇒ Formation (face à face pédagogique et certifications)
- Créer des équipes techniques régionales de CAS au sein de services J & S identifiés tout en conservant des missions de proximité locales et départementales.
- Être rattachés à une DRH commune aux ministères à vocation éducative.

**POUR GARDER VOS SPÉCIFICITÉS ET VOTRE EXPERTISE
FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX
N'ATTENDEZ PAS POUR VOTER SNAPS - UNSA**



Procédures et enjeux pour les CTS

Affecté en DRDJSCS, DJSCS ou Centrale

je vote 2 fois à l'urne ou par courrier.

- pour le CT de la DR ou DJS ou CTAC
- par courrier pour le CTM

Vos bulletins doivent arriver à la DRH par voie postale avant le 6 décembre 2018.
Ne rayez aucun nom, vos bulletins seraient nuls !

Vous êtes cadres techniques et vous exercez missions de CTR, CTN, entraîneur national ou DTN.

Éloignés physiquement des services de l'administration pour exercer vos missions auprès du mouvement sportif, vous êtes tout particulièrement concernés par les dernières annonces ministérielles sur la gestion des cadres techniques dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport.

C'est la raison pour laquelle il est de votre intérêt de vous exprimer lors du scrutin du 6 décembre car il donnera la parole à celles et ceux qui la prendront en votre nom.

Ne laissez pas les autres décider à votre place !

Le SNAPS, véritable connaisseur des problématiques spécifiques aux CTS, est le seul syndicat crédible pour l'administration et le mouvement sportif.

Votez et faites voter UNSA

**En votant UNSA, vous voterez pour le SNAPS
Le syndicat historique des cadres techniques**

Les comités techniques ministériels et locaux sont de hauts lieux de négociations pour la défense de nos corps PS et CTPS et de nos missions spécifiques.

Ces confrontations conditionnent la survie du ministère chargé des sports face à une DRH kafkaïenne des ministères dits « sociaux ».

Cette dernière n'a aucune connaissance de nos réalités, n'y porte aucun intérêt et n'a d'autre préoccupation que de réduire nos spécificités.

Il est donc essentiel d'être aujourd'hui majoritairement représentés par des collègues porteurs de votre forte identité et de notre vision commune du sport.

Le SNAPS est le syndicat qui a obtenu :

- La création des corps de Professeurs de sport en 1985 et des CTPS en 2004 ;
- La sécurisation du dispositif des CTS au sein du Code du sport face aux tentatives récurrentes de le supprimer et ce malgré les menaces actuelles liées à la nouvelle gouvernance du sport ;
- Le maintien du recrutement de PS et CTPS malgré les orientations de la MAP ;
- L'institutionnalisation et le maintien de la référence à l'autonomie d'organisation (article 10) ;

Le SNAPS est le syndicat qui se bat pour :

- Promouvoir un véritable service public éducatif du sport à travers le renforcement du dispositif des CTS ;
- Intégrer les CTS à une DRH commune aux ministères éducatifs⁽¹⁾ ;
- Conforter les CTS en tant que cadres d'État, face aux velléités actuelles de privatisation rampante.

¹ - Éducation nationale et enseignement supérieur



Procédures et enjeux pour les formateurs

Affecté en CREPS ou en école nationale

je vote 2 fois à l'urne ou par courrier :

- pour le CT d'établissement
- pour le CTM

Vos bulletins doivent arriver à la DRH par voie postale avant le 6 décembre 2018.
Ne rayez aucun nom, vos bulletins seraient nuls !

NOTRE CONSTAT

La performance et l'expertise d'un établissement de formation résultent fondamentalement de la compétence de ses formateurs.

EN CONSÉQUENCE

Le SNAPS s'appuie sur ce constat pour confirmer :

- Leur positionnement hiérarchique sous la seule autorité du Directeur
- Leurs prérogatives dans l'élaboration de la politique de l'établissement
- Leur expertise et autonomie pédagogique au sein d'une équipe éducative

PARTICIPEZ AU VOTE DU 6 DÉCEMBRE

- Pour GARANTIR le cœur de votre fonction de formateur
- Pour RENFORCER vos acquis statutaires historiques de PS et CTPS
- Pour AMÉLIORER vos conditions de travail
- Pour PROMOUVOIR un service public de formation d'excellence dans le champ sportif
- Pour EXIGER une augmentation du nombre de formateurs en établissement
- Pour DÉVELOPPER les activités de recherche au sein des établissements
- Pour RENFORCER la synergie du réseau national de formation

**POUR RESTER MAITRE DE VOS MISSIONS
VOTEZ SNAPS – UNSA EDUCATION !**



Élections au CTM jeunesse et sport

Avant le 6 décembre 2018

**Vous devez élire vos représentants au
comité technique ministériel jeunesse et sports**

**Votez et faites voter UNSA Éducation pour soutenir le SNAPS
syndicat historique de tous les cadres techniques et
pédagogiques sport**

Le CTM est obligatoirement consulté sur :

- Nos **statuts**,
- Nos **indemnités**,
- Les **conditions d'exercice** de nos métiers,
- Ainsi que les **politiques sportives** du ministère.

Le CTM se réunit plusieurs fois dans l'année, dès que l'administration souhaite faire adopter un **texte nous concernant**.

C'est un haut lieu historique de négociation avec l'administration pour la défense et la survie même du ministère chargé des sports et de nos corps (PS et CTPS).

Votre bulletin doit arriver à la DRH par voie postale ou à l'urne

avant le 6 décembre 2018

(Votez dès réception du matériel de vote)

Ne rayez aucun nom, vos bulletins seraient nuls.



Ne laissez pas les autres décider à votre place

Votez et faites voter SNAPS - UNSA

Premier syndicat du ministère des sports le SNAPS a obtenu entre autres :

- La création des corps de PS en 1985 et de CTPS en 2004 ainsi que le maintien de recrutements de PS et CTPS chaque année malgré la MAP et l'ex-RGPP ;
- La reconnaissance de l'expertise des trois fonctions (CAS, CTS et formateur) et le maintien pour tous les PTP, quelle que soit leur affectation, du cadre réglementaire définissant les modalités spécifiques d'exercice de leurs missions techniques et pédagogiques dans le champ exclusif des APS (Article 10 du décret ARTT : responsabilisation et autonomie d'organisation) ;
- Le maintien et la sécurisation réglementaire du dispositif et de la position administrative des « cadres techniques » (CTS, EN et DTN) face aux tentatives récurrentes visant à leur suppression directe ou indirecte ;
- Le rejet du système de « Prime de fonction et de résultat » (RIFSEEP) qui aurait inféodé les PTP aux baronnies administratives.

Le SNAPS se bat contre AP 2022 pour préserver :

- Un véritable « service public d'État des APS », intégré à grand pôle éducatif interministériel, constitué d'établissements nationaux, de services déconcentrés « spécifiques » et d'un CREPS minimum par région, en s'opposant à la logique de AP 2022, qui consiste après les dégâts de la RGPP et de la MAP, à poursuivre la dissolution du service public d'État des APS au sein de la nébuleuse des ministères dits « sociaux » jusqu'à sa disparition ;
- L'existence d'un ministère spécifique s'appuyant sur les missions techniques et pédagogiques des corps de PS et CTPS, les seules qui puissent préserver sa légitimité intrinsèquement et historiquement lié au champ éducatif ;
- Un recrutement de PTP sport significatif malgré un contexte particulièrement difficile.

**Les élus du SNAPS membres du comité technique ministériel
défendent votre avenir face à AP 2022 et à la nouvelle gouvernance du sport.
Ils imposent et font respecter vos droits dans un souci d'équité et de transparence.**

Grâce à sa très grande connaissance concrète de toutes les fonctions assumées par les PTP sport et le contre-pouvoir exercé par ses représentants le SNAPS s'oppose aux pratiques arbitraires et défend l'unité et les intérêts des PTP sport quelle que soit leur fonction.





Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2019(Période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français – 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ Mlle Nom : Prénom :
 Date de Naissance : / / Adresse :
 T. fixe : / / / Portable : / / / E-mail : @
 Grade et classe (2) : Echelon (2) : depuis le : / / Note : /100
 Indice (2) : Fonctions : Affectation :
 Temps partiel % Retraité Autres situations (3) :

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse - (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye - (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)

- par prélèvement automatique (*)
 par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE)
- le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2019 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 10/12/18 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/02/19 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressé au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION**LES AVANTAGES**50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾**66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾**

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la période de cotisation de titulaire et uniquement dans les 5 premiers échelons de la carrière...
50€ pour les PS stagiaires (ne compte pas comme première cotisation de titulaire)

(2) la déduction ne s'appliquera pas si vous avez opté pour une déclaration de vos frais professionnels (frais réels)

**VOUS ÊTES A LA RETRAITE ?
LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !**

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.



PS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL
ES	HEA3	967	4531,39		285 €	97 €
	HEA2	920	4311,14	1 an	270 €	92 €
	HEA1	885	4147,13	1 an	261 €	89 €
	1022	825	3865,97	3 ans	244 €	83 €
3	949	770	3608,24	2 ans 1/2	225 €	77 €
	2	897	730	3420,80	2 ans	216 €
1	844	690	3233,36	2 ans	204 €	69 €

CLASSE EXCEPTIONNELLE

HORS CLASSE						
Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL	
979	793	3716,02		234 €	80 €	
924	751	3519,20	3 ans	222 €	75 €	
863	705	3303,66	2 ans 1/2	207 €	70 €	
793	652	3055,29	2 ans 1/2	192 €	65 €	
740	611	2863,16	2 ans	180 €	61 €	
686	570	2671,03	2 ans	168 €	57 €	

CLASSE NORMALE

11	810	664	3111,52	4 ans	196 €	67 €
10	751	620	2908,34	4 ans	183 €	62 €
9	697	578	2708,52	4 ans	171 €	59 €
8	649	542	2539,83	3 ans 1/2	160 €	54 €
7	601	506	2371,13	3 ans	150 €	51 €
6	565	478	2239,92	3 ans	141 €	48 €
5	548	466	2183,69	2 ans 1/2	138 €	47 €
4	529	453	2122,77	2 ans	135 €	46 €
3	512	440	2061,85	2 ans	130 €	44 €
2	506	436	2043,11	1 an	129 €	44 €
1	434	383	1794,75	1 an	114 €	39 €

CTPS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL
3	HEAB3	1062	4976,56	1 an	315 €	107 €
	HEAB2	1008	4723,51	1 an	297 €	101 €
	HEAB1	967	4531,39	1 an	285 €	97 €
2	HEA3	967	4531,39	1 an	285 €	97 €
	HEA2	920	4311,14	1 an	270 €	92 €
	HEA1	885	4147,13	1 an	261 €	89 €
1	1022	825	3865,97	2 ans 1/2	243 €	83 €

CLASSE EXCEPTIONNELLE

HORS CLASSE						
Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL	
967	967	4531,39	1 an	285 €	97 €	
920	920	4311,14	1 an	270 €	92 €	
885	885	4147,13	1 an	261 €	89 €	
1022	825	3865,97	3 ans	243 €	83 €	
976	791	3706,65	2 ans 1/2	234 €	79 €	
915	745	3491,09	2 ans	219 €	74 €	

CLASSE NORMALE

11	1022	825	3865,97	4 ans	243 €	83 €
10	976	791	3706,65	4 ans	234 €	79 €
9	915	745	3491,09	4 ans	219 €	74 €
8	850	695	3256,79	3 ans 1/2	204 €	69 €
7	785	646	3027,17	3 ans	192 €	65 €
6	731	604	2830,36	3 ans	177 €	60 €
5	684	569	2666,35	2 ans 1/2	168 €	57 €
4	638	534	2502,34	2 ans	159 €	54 €
3	589	497	2328,95	2 ans	147 €	50 €
2	584	493	2310,21	1 an	144 €	49 €
1	516	443	2075,91	1 an	132 €	45 €

CE EPS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL
5ème	979	793	3716,02		234 €	80 €
4ème	924	751	3519,20	4 ans	222 €	75 €
3ème	863	705	3303,65	4 ans	208 €	71 €
2ème	810	664	3074,52	3 a 6 m	192 €	65 €
1er	741	612	2833,74	3 ans	177 €	60 €

CLASSE EXCEPTIONNELLE

HORS CLASSE						
Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL	
801	688	3046,74		189 €	64 €	
741	612	2833,74	3 ans	177 €	60 €	
645	539	2495,73	3 ans	156 €	53 €	
607	510	2361,45	3 ans	147 €	50 €	
569	481	2227,17	3 ans	138 €	47 €	
538	457	2116,05	2 ans	129 €	44 €	

CLASSE NORMALE

11ème	646	540	2500,36		156 €	53 €
10ème	608	511	2366,08	3 a 6 m	147 €	50 €
9ème	570	482	2231,80	3 a 6 m	138 €	47 €
8ème	539	458	2120,68	3 a 6 m	129 €	44 €
7ème	504	434	2009,55	3 ans	123 €	42 €
6ème	478	415	1921,57	3 ans	117 €	40 €
5ème	449	394	1824,34	3 ans	114 €	39 €
4ème	423	376	1740,99	2 ans	105 €	36 €
3ème	395	359	1662,28	1 an	102 €	35 €
2ème	366	339	1569,67	1 an	96 €	33 €
1er	306	297	1375,20	1 an	84 €	29 €

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,063 €

** Valeur de l'INM au 1er juillet 2017



Vos secrétaires régionaux

AUVERGNE-RHONE-ALPES

M. Henri-Luc RILLH
295, allées des Erables
38920 CROLLES
port. 06 86 28 17 54
hlrillh@gmail.com

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

BRETAGNE

SNAPS BREIZH
Denis STEFFANUT
10 Rue des Glénans
35740 Pacé
port : 07 67 99 75 00
dsteffanut@free.fr

CENTRE VAL DE LOIRE

M. Guillaume PICHARD
5 rue des tournesols
45 170 NEUVILLE AUX BOIS
prof. 02 38 42 42 13
port. 06 38 70 17 16
pichard.guillaume@gmail.com

CORSE

M. Christian OSTY
10 parc Belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 50 39 58
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

GRAND EST

M. Jean-Michel GEHIN
309 Rue de la 2ème Division Blindée
88150 GIRMONT
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

GUADELOUPE

M. Florent ROSEC
CREPS Antilles-Guyane
Route des Abymes
BP 220
97182 ABYMES Cedex
port. 06 90 211 399
florent.rosec@creps-pap.sports.
gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

HAUTS DE FRANCE

M. Jean-Loup BOULANGER
171, rue de Boulogne
59150 WATTRELOS
prof. 03 20 62 08 40
port. 06 84 57 69 55
jean-loup.bou@wanadoo.fr

ILE DE FRANCE

M. Djamel LOUCIF
SNAPS IDF
DRJSCS Ile de France
6-8 Rue Eugène Oudiné
75013 Paris
06 63 73 37 51
snaps.idf@gmail.com

LA RÉUNION

M. Jean-Yves MOREL
2, rue J. Fen Chong
Résidence Eden Roc
97419 LA POSSESSION
prof. 02 62 20 96 68
pers. 02 62 22 07 86
jymrun@gmail.com

MARTINIQUE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

MAYOTTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

NORMANDIE

M. Lorrie DELATTRE
8 venelle des Carrières
14940 SANNERVILLE
port. 06 29 34 24 37
ldelattre@ffck.org

NOUVELLE AQUITAINE

M. Eric FOURNIE
14, rue des Tisserands
47300 PUJOLS
port. 06 14 76 28 54
ericfournie@live.fr

OCCITANIE

Franck BAUDE
Résidence Les Vignes
Lotissement Surre
09000 ST PIERRE DE RIVIERE
port. 06 70 12 27 50
franckbaude@yahoo.fr
Hugues RICHARD
DRJSCS LRMP
3 avenue Charles Flahault
34094 MONTPELLIER Cedex 5
port. 06 81 45 84 42
hugues.richard@drjscs.gouv.fr

PACA

M. Eric LE CHANONY
817 Chemin des Frères gris
13080 LUYNES
port. 06 10 73 63 07
lechanonyeric@gmail.com
snaps.sectionpaca@gmail.com

PAYS DE LOIRE

M. Tony MARTIN
7, rue des violettes
53970 L'HUISSERIE
port. 06 78 31 07 51
tony.martin@mayenne.gouv.fr

POLYNESIE FRANCAISE

M. Hervé MARRE
BP 1319
98713 PAPEETE - TAHITI
tél. +689 89 65 28 79
marreherve@gmail.com